

Code de Conduite

à l'usage des cocontractants de
GAUFF GmbH & Co. Engineering KG
et ses sociétés de participation et de ses filiales



En tant que sociétés actives dans le monde entier, **GAUFF** GmbH & Co. Engineering KG, ses succursales et filiales (« **GAUFF** Engineering ») ont pleinement conscience de la nécessité de partager des valeurs universelles et de s'accorder sur ce qui est bien ou mal. Aussi, nous sommes convaincus chez **GAUFF** Engineering que les valeurs ne sont pas que de simples mots et qu'il ne peut y avoir d'activité commerciale durable sans respect de valeurs éthiques.

Ce code de conduite représente plus qu'un guide d'orientation pour la gestion quotidienne de l'entreprise. Il définit les principes de notre culture d'entreprise et les directives à suivre pour un comportement juste, honnête et responsable de la part de **GAUFF** Engineering et ses collaborateurs. Ce code de conduite résulte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, de la norme ISO 37001 « Systèmes de gestion de la lutte contre la corruption » du FIDIC Integrity Management System FIMS, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ce code de conduite de **GAUFF** Engineering ne s'adresse pas seulement à nos propres employés en tant que standard de comportement contraignant. **Nous attendons aussi de la part de nos partenaires commerciaux et cocontractants le respect des standards minimaux mentionnés ci-dessus et en particulier les points suivants :**

Conformité à la loi

« Nul n'est censé ignorer la loi » comme on sait. Par conséquent, le cocontractant s'oblige à respecter les lois et règles applicables dans les pays où il opère et à remplir ses obligations de manière honnête et responsable.

Conflits d'intérêt, Lutte contre la corruption, Concurrence loyale, Agir avec Intégrité

À cet effet, **GAUFF** Engineering et ses cocontractants appliqueront systématiquement les principes de l'entreprise visant à éviter la corruption et d'autres conflits d'intérêts graves, qui sont réglementés en détail dans la Directive Organisationnelle OA_1.3-01 « Directive anti-corruption ».

Dans le cas d'un consortium (abréviation allemande : ARGE) ou d'une joint-venture (JV) avec des entreprises partenaires, les directives anti-corruption sont régies conjointement dans le contrat ARGE ou JV. Si l'entreprise partenaire a sa propre directive anti-corruption, les partenaires conservent leurs directives respectives. Dans le cas contraire, l'entreprise partenaire s'engage à respecter la présente Directive anti-corruption (Directive Organisationnelle OA_1.3-01).

Droits de l'homme

Le cocontractant respecte et soutient les droits de l'homme conformément à la charte des droits de l'homme des Nations Unies.

Respect des conventions fondamentales de travail de l'OIT

Le cocontractant s'oblige à respecter les huit conventions fondamentales de travail de l'OIT (concernant entre autres le travail des enfants et le travail forcé, le respect des droits des travailleurs, l'interdiction de la discrimination) et à promouvoir leur mise en œuvre.

Protection de la santé et du travail

Le cocontractant veille à la sécurité et à la protection de la santé de ses collaborateurs sur leurs lieux de travail, ainsi qu'au respect de la durée maximale de travail conformément à la législation en vigueur dans chaque pays.

Protection de l'environnement

Le cocontractant respecte les mesures relatives au respect de l'environnement en vigueur dans ses différents sites. Il veille à ce que les dégâts environnementaux soient minimisés et la protection de l'environnement continuellement améliorée. Il soutient et promeut un comportement respectueux envers l'environnement de la part de ses collaborateurs. En outre, le cocontractant utilise les ressources naturelles de manière responsable conformément aux principes de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement du juin 1982.

Code de Conduite
à l'usage des cocontractants de
GAUFF GmbH & Co. Engineering KG
et ses sociétés de participation et de ses filiales



Secret professionnel

Le cocontractant oblige ses collaborateurs à respecter le secret professionnel et à s'abstenir de divulguer toute information confidentielle ou tout dossier confidentiel à des tiers, par quelque moyen que ce soit.

Partenaires commerciaux des cocontractants

Le cocontractant fait tout son possible pour que les principes de ce code de conduite soient appliqués, il fait connaître le contenu de ce code de conduite aux partenaires concernés et veille à son respect. Lors du choix de ses partenaires commerciaux, il applique les principes de ce code de conduite et choisit si possible ses partenaires commerciaux en fonction de celui-ci.

Le cocontractant effectue tous les efforts appropriés et raisonnables pour appliquer et optimiser en permanence les principes et les valeurs décrits dans ce code de conduite. Les infractions à ce code de conduite et/ou les éventuels soupçons d'infraction seront signalés directement à **GAUFF Engineering**, et seront éclaircis de manière proactive et détaillée.

Le cocontractant communique aux collaborateurs les principes et les valeurs de ce code de conduite, y compris les engagements relatifs.

GAUFF Engineering se réserve le droit de cesser la relation commerciale avec le cocontractant avec effet immédiat en cas d'infraction de la part du cocontractant au droit en vigueur, à ce code de conduite et/ou aux engagements qui en résultent.

De plus, **GAUFF Engineering** se réserve le droit d'adapter ce code de conduite de façon appropriée ou de le modifier et exige une reconnaissance de ces modifications de la part des cocontractants.

L'interlocuteur pour le cocontractant est M. Reinhard Kuenel, Passauer Str. 7, 90480 Nuremberg, Tel : +49 911 42465 - 162, e-mail : rkuenel@gauff.net.

Éditeur :

GAUFF GmbH & Co. Engineering KG
Passauer Str. 7
90480 Nuremberg
Tel.: +49 911 42465 - 0
Fax: +49 911 42465 - 215
E-Mail: gauff-nue@gauff.net
Internet: www.gauff.net

Société en commandite, Nuremberg ; droit relatif à la tenue des registres Nuremberg, HRA 11308
Société commanditaire : GAUFF GmbH, Nuremberg ; Tribunal de commerce Nuremberg HRB 15152
No. TVA. : DE 195709031
Gérants : Petra Eckert, Stefan Tavares Bollow, Michael Fischer